

# CAMP DE JOUR

## RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

### 1. Engagement du parent

En procédant à une inscription à nos activités, vous affirmez que vous prendrez connaissance du document **GUIDE DU PARENT – CAMP DE JOUR 2023** avant de débiter votre séjour et vous engagez à vous y conformer. Vous discuterez du document avec votre enfant, lui expliquerez en quoi consistent les consignes et l'informerez de l'importance de les respecter.

### 2. Règlements généraux

**2.1 Respect :** Le respect est de rigueur en tout temps entre les participants et envers le personnel du SLSO. Aucune violence physique, verbale et/ou psychologique ne sera tolérée sous peine de suspension et/ou de renvoi du SLSO.

**2.2 Présence au camp :** Le SLSO ne fait pas d'appel de suivi pour les enfants absents. Nous demandons aux parents d'accompagner leur enfant jusqu'à leur animateur, afin d'y déclarer leur présence.

**2.3 Bris d'équipement :** Un parent pourrait se voir facturer tout bris d'équipement causé par son enfant qu'il soit accidentel ou délibéré.

**2.4 Tous appareils électroniques ou jouets** venant de la maison sont INTERDITS. Tous téléphones cellulaires ou jeux provenant de la maison seront confisqués et remis aux parents en fin de journée.

**2.5 Lors d'une situation comportementale inappropriée:** un enfant recevra un avis verbal du coordonnateur. Au deuxième avis, les parents seront avisés de la situation. Au troisième avis, l'enfant sera suspendu pour une semaine, sans remboursement. Au quatrième avis, l'enfant sera expulsé définitivement avec les frais d'annulation applicables.

### 3. Retards

**3.1 La journée d'activité débute à 9h00.** Un enfant arrivant après 9h15 ne pourra pas être admis et devra retourner à la maison sans remboursement pour la journée manquée.



# CAMP DE JOUR

## RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

**3.2 La journée d'activité se termine à 15h30.** Si un parent n'est pas arrivé à 15h35, des frais de 10\$ par enfant par tranche de 15 minutes, débutant à la première minute de chaque quart d'heure. Ces frais devront être acquittés avant de quitter le camp.

**3.3 Un parent venant chercher son enfant au service de garde après 18h00** se verra facturer des frais de 10\$ par enfant par tranche de 15 minutes, débutant à la première minute de chaque quart d'heure. Ces frais devront être acquittés avant de quitter le camp.

**3.4 Après 3 retards,** le SLSO se réserve le droit d'annuler vos inscriptions restantes et de procéder à votre remboursement avec les frais d'annulation applicables.

### 4. Habillement

**4.1** Les enfants doivent porter une tenue sportive tous les jours.

**4.2 Le port des souliers de course est OBLIGATOIRE.** Aucun soulier ouvert ou sandale n'est permis.

**4.3** Le port d'un chapeau ou d'une casquette est fortement recommandé.

**4.4** Le port du chandail du camp de jour est **OBLIGATOIRE** lors des journées de sorties. L'achat se fait au camp de jour dès le 27 juin. Si le chandail est oublié lors d'une journée de sortie, le SLSO en fournira un à votre enfant et vous serez facturé via votre compte-client pour cet achat supplémentaire.

### 5. Avoir à tous les jours OBLIGATOIREMENT dans son sac

**5.1** Son maillot de bain et sa serviette.

**5.2** Un lunch froid (ne devant pas être chauffé) et un "ice-pack".

**5.3** Sa crème solaire

**5.4** Une bouteille d'eau en plastique ou en aluminium; aucune bouteille en verre.

# CAMP DE JOUR

## RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

### 6. Modalités de paiements:

**6.1 Paiement complet:** En tout temps, il est possible de faire le paiement complet en un seul versement au moment de l'inscription.

**6.2 Paiements par versements** (par internet et par carte de crédit seulement):

- **Avant le 15 avril:** 3 versements possibles, soit: 50% payable à l'inscription, 25% par paiement préautorisé le 15 avril et 25% le 15 mai.
- **Après le 15 avril:** 2 versements possibles, soit 50% payable à l'inscription, 50% par paiement préautorisé le 15 mai.
- **Après le 15 mai:** paiement complet en un seul versement au moment de l'inscription.

### 7. Informations personnelles et Relevé d'impôts

**7.1 Compte-client :** Lorsque vous faites une inscription au SLSO, un compte-client est créé sur la plateforme AMILIA que vous fassiez votre inscription en ligne par vous-même ou avec notre aide lors d'une inscription à nos bureaux. **Si votre compte-client a été créé par un membre de notre personnel, il est de votre responsabilité d'activer votre compte en suivant les indications reçues par courriel suite à l'inscription.**

**7.2 Informations au compte-client :** **Il est de l'entière responsabilité du parent de s'assurer que toutes les informations nécessaires soient correctement indiquées pour chacun des membres de la famille de votre compte-client sur la plateforme d'inscription AMILIA (Noms, dates de naissance, numéro d'assurance sociale, adresse, etc.).**

**7.3 Relevé d'impôts :** Lors d'une inscription au camp de jour, vous aurez droit à un Relevé-24 pouvant donner droit à des crédits d'impôt pour les frais de garde de vos enfants. Il est de votre entière responsabilité de vérifier toutes les informations nécessaires dans votre compte-client sur AMILIA dès votre inscription au camp de jour, principalement l'identification d'un tuteur légal sur chacune des fiches d'enfants et l'inscription de votre numéro d'assurance sociale.

**7.4 Production du relevé d'impôts :** **Si au moment de la production des Relevé-24 vos informations ne sont pas à jour, AUCUN relevé ne sera produit et/ou corrigé.**

**7.5 Récupérer votre relevé d'impôts :** Suite à la production des relevés d'impôts, ceux-ci seront disponibles en téléchargement dans la section **Document** de votre compte-client



# CAMP DE JOUR

## RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

sur AMILIA. Il est de votre responsabilité d'avoir activé votre compte, afin de pouvoir y accéder.

### 8. Annulation, Modalités de remboursement et Chèque sans fond

**8.1 Annulation :** Il vous est possible d'annuler une inscription. La demande doit être faite **par courriel** AVANT le lundi 16h00 précédent la semaine à annuler. Exemple : Pour annuler la semaine du 17 au 21 juillet 2023, vous aurez jusqu'au lundi 10 juillet 2023 à 16h00 pour transmettre votre demande.

**8.2 Remboursement :** Des frais de 10% du montant de chacun des services, activités ou semaines annulés sont retenus.

**8.3 Les chandails** ou autres items achetés ne sont pas remboursables pour une raison d'hygiène.

**8.4 Frais de service :** Toutes les inscriptions et transactions sont assujetties à des frais de service de 3.5%. Ces frais de service ne font pas partie des montants admissibles à un remboursement.

**8.5 Exemple de remboursement** pour une semaine d'activités à 95.00\$ + 3.5% de frais de service :

- $98.33\$ - 3.33\$ \text{ de frais de service} = 95.00\$$  admissible au remboursement.
- $95.00\$ - 10\% \text{ de frais d'annulation} = 85.50\$$  à rembourser

### 9. Photo et vidéo

En vous inscrivant ou en inscrivant un enfant au SLSO, vous pouvez accepter que des photos ou des vidéos puissent être prises et utilisées à des fins de promotions.

### 10. Crème solaire et maillot de bain

Pour les enfants de 7 ans et moins, le moniteur/monitrice pourrait devoir apporter son aide à votre enfant afin de s'habiller correctement et/ou appliquer correctement sa crème solaire.

# CAMP DE JOUR

## RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

### 11. Transports et déplacements:

**11.1 Transports publics:** Au cours de l'été, nous utiliserons principalement les transports publics de la STM tels que l'autobus et le métro pour un grand nombre de nos activités.

**11.2 À la marche:** Certaines activités plus près du centre tel que la piscine et la pataugeoire pourraient se faire à la marche.

**11.3 Transport nolisé:** Pour plusieurs grandes sorties telles que le Parc Safari, le Super Aqua Club et bien d'autres, le transport se fera avec les services d'un transporteur privé (autobus scolaire).

### 12. Formation des groupes et Demande de jumelage:

**12.1 Formation des groupes:** En raison du très grand nombre d'enfants inscrits chaque semaine, nos groupes sont formés automatiquement par ratio de 15 enfants par groupe, du plus jeune au plus vieux en se basant sur la date de naissance.

**12.2 Demande de jumelage:** **AUCUNE demande de jumelage ne sera acceptée en fonction des amis, de membres de la famille ou toutes autres raisons par souci d'équité entre les enfants.** Les seules modifications aux groupes qui pourraient être apportées le seraient d'une décision du SLSO pour des raisons d'équilibre entre certains groupes, de cohésion ou d'enfants ayant des besoins particuliers. Nous demandons la coopération des parents, afin d'aider et véhiculé que l'environnement du camp de jour est l'occasion de se faire de nouveaux amis et de favoriser la socialisation.

**13. Fausse information et fausse déclaration:** Un parent qui omettrait de fournir des informations importantes sur son enfant (ex.: ne pas nous informer d'une condition de santé qui compromettrait son intégration sécuritaire au camp de jour), qui modifierait la date de naissance de son enfant (ex.: afin de l'inscrire dans un groupe qui ne correspond pas à son âge) ou toutes autres fausses informations et/ou déclarations verra son **inscription à nos services annulée et les frais de remboursement seront appliqués.**